

DEPARTEMENT DE LA REUNION



# DOSSIER DE CONSULTATION

**Objet de la consultation :** Location d'un local - Centre-Ville

**Personne publique :** Commune de Bras-Panon

**Service :** Aménagement Développement Local

**DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES**

**Le 07 avril 2023**

DEPARTEMENT DE LA REUNION



**AVIS D'APPEL PUBLIC A  
CONCURRENCE  
LOCATION  
D'UN LOCAL COMMERCIAL**



l'exploitation d'un local d'une superficie de 11.54 m<sup>2</sup>, implanté au centre-ville et jouxtant les locaux de la MJC.

Le local sera mis à disposition après les travaux de réhabilitation.

Il sera pris dans son état au moment de l'entrée en jouissance. Le locataire effectuera à ses frais tous les travaux nécessaires à l'exercice de son activité, après accord de la Commune, notamment les mises en conformité administrative (sécurité, hygiène ou accessibilité) selon les conditions définies dans la convention de mise à disposition.

## **ARTICLE 4 – Caractéristiques essentielles de la convention**

### **4.1 Redevance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, le titulaire versera à la Ville une redevance mensuelle fixée par Délibération du Conseil Municipal.

### **4.2 Charges de fonctionnement**

L'occupant fera son affaire des abonnements et consommation d'eau, d'électricité, et de tous frais de fonctionnement et d'entretien courant. Il devra procéder à l'ouverture de l'ensemble des compteurs, installés par la Commune.

Aussi, le locataire devra assurer :

- La propreté et l'entretien général du local, ainsi que les espaces attenants à celui-ci,
- L'entretien des divers réseaux liés au local

## **ARTICLE 5 – Procédure**

Pièces du dossier de candidature :

- Un avis d'appel public à la concurrence, valant cahier des charges
- Un dossier de candidature

### **Conditions de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation peut être retiré auprès de la :

*Ville de Bras-Panon - Direction de l'Aménagement et du Développement Local*

*Possibilité de transmission par mail : [adl@braspanon.re](mailto:adl@braspanon.re)*

Ou sur le site de la ville ([www.braspanon.re](http://www.braspanon.re))

Candidatures : Les modalités de constitution et de remise des dossiers de candidature sont précisées à l'article 6 du règlement de consultation.

## **ARTICLE 6 – Modalités de constitution et de remise des dossiers de candidature**

**Date limite de réception : le 07 avril 2023 avant 11h00**

Pièces du dossier à fournir :

Pièces du dossier à fournir :

- Le dossier de candidature ci-joint
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité,

- Un justificatif d'adresse de moins de 3 mois (Electricité, Eau)
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois, pour les entreprises existantes
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile multirisques couvrant, au titre de la profession et de l'occupation de l'emplacement, sa responsabilité professionnelle, pour les entreprises existantes
- Photographies en couleur des produits proposés
- Le justificatif des diplômes, attestations de formation, certificats divers dont le candidat se prévaut,

#### **ARTICLE 7 – Procédure d'attribution**

1. Les candidats transmettront un dossier de candidature par voie électronique, ou par courrier
2. Après instruction du dossier, une décision est prise par la Ville ;
3. Une réponse sera faite aux candidats ;
4. Le service Aménagement et Développement Local et les Services techniques, accompagnent les candidats retenus pour les modalités de mise à disposition.

#### **ARTICLE 8 – Conditions du choix du locataire**

Les critères retenus pour le jugement des candidatures sont les suivants :

- **Qualité du projet commercial**
  - Respect de l'appel à candidature
  - Attractivité de l'offre proposée
  - Adéquation aux besoins et attentes de la population
  - Qualité du concept proposé
- **Pertinence technique du projet**
  - Qualité des aménagements envisagés (produits, vitrines...)  
Une production de photographies serait appréciée

#### **ARTICLE 9 – Informations complémentaires**

Toutes demandes d'informations complémentaires sur la mise en concurrence devront être adressées par écrit, à la Ville de Bras-Panon - Direction de l'Aménagement et du Développement Local par courrier ou par mail (adl@braspanon.re) jusqu'à 10 jours maximum avant la date limite de réception des dossiers de candidature.

#### **ARTICLE 10 – Règlement des différents et des litiges**

Tout litige relève du Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion. Le délai de recours est de deux mois à compter de l'avis d'attribution.

Fait à Bras-Panon, le 24/03/2023

Le Maire

Jeannick ATCHAPA



## Dossier de candidature

« Appel à porteurs de projets : Mise à disposition d'un local »

### 1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Email : .....

### 1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE COMMERCE

Enseigne : .....

Domaine d'activité : .....

Date de création de la structure : .....

Forme juridique : .....

Numéro SIRET : .....

Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour monter votre projet ?

Oui, par qui ? .....

### 2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE

Description de l'activité (synthèse)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

